

Pantin, le jeudi 13 octobre 2016,

Fédération Française de Natation
Département développement

A l'attention des Présidentes et Présidents
des structures fédérales

Objet : dispositif de labellisation des clubs 2017/2020

Madame la Présidente, Monsieur le Président,

Les Jeux Olympiques de Rio ont marqué la fin de l'olympiade 2013-2016. Par conséquent, la validité des labels décernés au cours de ces quatre dernières années s'est terminée le jeudi 15 septembre 2016. L'olympiade de Tokyo 2020 s'ouvre et nous en profitons pour moderniser les procédures de candidatures et de suivi des labels afin de faciliter les démarches des clubs, des comités départementaux et régionaux ainsi que de la fédération.

Durant cette olympiade, nous continuerons de développer une politique de valorisation des clubs labellisés. Il est essentiel d'accompagner le plus largement possible l'ensemble des clubs qui s'engage dans ce processus structurant. La Fédération Française de Natation poursuivra son accompagnement notamment en matière d'aides financières avec une remise sur la part fédérale de la licence pour l'ensemble des clubs labellisés, une ristourne sur les engagements des compétitions nationales et une aide à la formation pour les clubs labellisés « national » et « international ».

Forts des travaux des commissions fédérales informatique et labellisation ainsi que des services fédéraux concernés qui ont œuvré durant plusieurs mois, la procédure de candidature sera dès cette saison sportive 2016/2017 entièrement informatisée via extraNat. La candidature informatique sera ouverte dans le même temps que la livraison d'extraNat 2.0, à savoir mi-novembre 2016. Dans ce contexte, exceptionnellement pour cette saison sportive, la période de candidature pour les demandes labels débutera mi-novembre 2016 et se terminera le samedi 31 décembre 2016.

J'attire votre attention sur le fait que le comité directeur de la fédération a décidé d'uniformiser le calendrier de la labellisation pour tous les comités régionaux sur le calendrier national. Ainsi tous les labels « animation », « développement », « formateur », « national » et « international » seront décernés chaque année avant le 1^{er} février de la saison en cours. Dans ces conditions, les comités régionaux veilleront à transmettre les informations utiles aux services fédéraux compétents dans les délais impartis.

Je vous encourage à poursuivre cette structuration territoriale de qualité qui doit permettre de valoriser les clubs, les comités, la fédération et l'ensemble des disciplines et activités que nous développons ensemble.

Je vous prie de croire, Madame la Présidente, Monsieur le Président, en l'expression de mes sentiments sportifs les meilleurs.

Michel SAUGET



Secrétaire Général